

RAPPORT CONSOLIDÉ DU COMITÉ DE MISE EN ŒUVRE

Entente sur la revendication territoriale globale des

# Gwich'in

1<sup>er</sup> avril 2015 – 31 mars 2018



Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction,  
veuillez communiquer avec : CommunicationsPublications@canada.ca

[www.canada.ca/relations-couronne-autochtones-affaires-nord](http://www.canada.ca/relations-couronne-autochtones-affaires-nord)

1-800-567-9604

ATS seulement 1-866-553-0554

QS-5395-200-FF-A1

Catalogue : R31-9/2018F-PDF

ISBN : 978-0-660-29618-0

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2019.

Cette publication est également disponible en anglais sous le titre :

*Consolidated Report of the Implementation Committee Gwich'in  
Comprehensive Land Claim Agreement April 1, 2015 – March 31, 2018*

# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>Glossaire des acronymes et abréviations.....</b>	3
<b>Carte de la région désignée des Gwich'in .....</b>	5
<b>Chapitre 1 : Aperçu général et contexte.....</b>	6
Sommaire des dispositions de l'Entente .....	7
<b>Chapitre 2 : Comité de mise en œuvre.....</b>	9
Conseil tribal des Gwich'in (CTG) .....	9
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) .....	9
Gouvernement du Canada (Canada).....	9
<b>Chapitre 3 : Rapport sur les activités des exercices financiers 2015-2016 à 2017-2018.....</b>	10
Faits saillants de la mise en œuvre .....	10
Projet pilote de stages des Gwich'in.....	10
Conférences universitaires organisées pour les Gwich'in (initiative d'éducation postsecondaire) .....	11
Programme gwich'in.....	11
Principaux enjeux.....	12
1. Rapports annuels .....	12
2. Version consolidée de l'Entente.....	12
3. Modifications apportées à l'Entente.....	12
4. Dernières nouvelles concernant la <i>Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon</i> ...	13
5. Examen du Conseil d'arbitrage .....	14
6. Mesures économiques.....	14
7. Négociations avec la Première Nation des Nacho Nyak Dun .....	15
8. Échanges de terres.....	15
Projets.....	16
1. Renouvellement du plan de mise en œuvre des Gwich'in (2013-2023) .....	16
2. Plan d'aménagement des terres gwich'in .....	16
3. Surveillance de la quantité de terres .....	17
4. Arpentage des terres gwich'in visées par un règlement.....	17
Questions liées au financement.....	17
1. Office des droits de surface.....	17
2. Mise à jour de l'examen des offices .....	18
3. Financement de mise en œuvre .....	18
4. Financement de la mise en œuvre de l'Accord transfrontalier du Yukon.....	18
<b>Annexe A – Financement de la mise en œuvre.....</b>	19



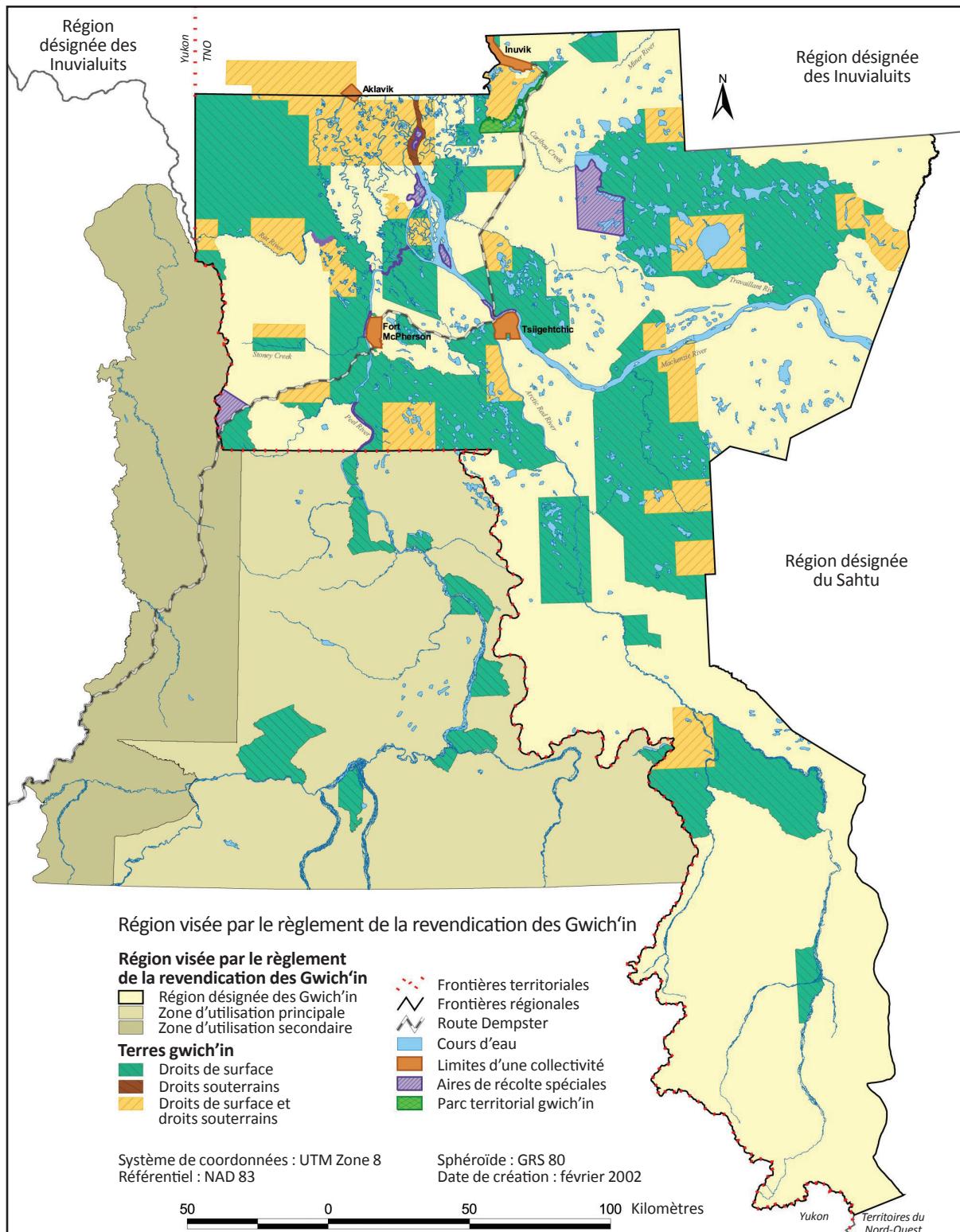
# GLOSSAIRE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

---

<b>CAG</b>	Conseil d'arbitrage des Gwich'in
<b>Comité</b>	Comité de mise en œuvre
<b>CRD</b>	Compte rendu de décision
<b>CTG</b>	Conseil tribal des Gwich'in
<b>Entente</b>	Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in
<b>EP</b>	Entente de principe
<b>GTNO</b>	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
<b>ISCG</b>	Institut social et culturel gwich'in
<b>LEESY</b>	<i>Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon</i>
<b>LGRVM</b>	<i>Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie</i>
<b>LODS</b>	<i>Loi sur l'Office des droits de surface</i>
<b>MAMC</b>	Ministère des Affaires municipales et communautaires (GTNO)
<b>MEAA</b>	Ministère de l'Exécutif et des Affaires autochtones (GTNO)
<b>OEREVN</b>	Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie
<b>OGAT</b>	Office gwich'in d'aménagement territorial
<b>OGRR</b>	Office gwich'in des ressources renouvelables
<b>OTEG</b>	Office des terres et des eaux des Gwich'in
<b>PE</b>	Protocole d'entente
<b>PMO</b>	Plan de mise en œuvre
<b>PSEC</b>	Programme de surveillance des effets cumulatifs
<b>RCAANC</b>	Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada
<b>RDG</b>	Région désignée des Gwich'in
<b>TNO</b>	Territoires du Nord-Ouest



# CARTE DE LA RÉGION DÉSIGNÉE DES GWICH'IN



# CHAPITRE 1

## Aperçu général et contexte

Le 22 avril 1992, le Conseil tribal des Gwich'in (CTG) et le gouvernement du Canada (Canada) ont signé l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in (l'Entente) et le Plan de mise en œuvre (PMO) s'y rattachant. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) est un partenaire engagé de la mise en œuvre de l'Entente, et il est responsable de nombreuses activités de mise en œuvre. L'Entente est entrée en vigueur le 22 décembre 1992.

Aux termes de l'Entente, les Gwich'in ont reçu des titres fonciers sur 22 329 kilomètres carrés de territoire et des droits miniers sur 6 158 kilomètres carrés de territoire dans la région désignée des Gwich'in (RDG) située aux Territoires du Nord-Ouest (TNO); ils ont aussi reçu des titres fonciers sur 1 554 kilomètres carrés de terres au Yukon.

Parmi les autres dispositions principales de l'Entente, mentionnons :

- les droits d'exploitation des ressources fauniques des Gwich'in et le droit de premier refus pour les activités commerciales portant sur les espèces sauvages;
- l'établissement d'institutions gouvernementales responsables de la gestion de la faune et de la réglementation des terres, des eaux et de l'environnement;
- la nomination garantie de membres gwich'in au sein des institutions gouvernementales créées en vertu de l'Entente;
- l'octroi aux Gwich'in de 75 millions de dollars (en dollars constants de 1990) sous forme de transferts exempts d'impôt, ce montant équivalant à 141 millions de dollars sur 15 ans.

L'Entente prévoit aussi la négociation d'ententes d'autonomie gouvernementale qui prendront effet par le truchement de lois fédérales ou territoriales.

L'article 28.2 de l'Entente prévoit la création d'un Comité de mise en œuvre (le Comité). Ce dernier est composé de trois cadres supérieurs : l'un représentant le Canada, l'autre le GTNO, et le dernier représentant le CTG.

Le Comité joue un rôle d'encadrement : il assure le respect des obligations permanentes des parties conformément à l'Entente et au PMO, et il résout les problèmes associés à la mise en œuvre de l'Entente. Le Comité publie un rapport annuel sur la progression de la mise en œuvre.

Le présent rapport couvre la période de trois ans qui s'étend du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2018. Il brosse un portrait des activités entreprises et des problèmes abordés, y compris en exposant les progrès réalisés et les mesures prises pendant cette période, ainsi que les mesures à prendre pour solutionner les problèmes non résolus. Au cours de la période couverte par ce rapport, le Comité s'est réuni à neuf reprises :

- 2015 : 28 avril (Ottawa), 8 octobre (Yellowknife), 10 décembre (Ottawa)
- 2016 : 20-21 avril (Inuvik), 29 septembre (Whitehorse), 8 décembre (Ottawa)
- 2017 : 4 mai (téléconférence), 3-4 octobre (Inuvik), 7 décembre (Ottawa)

---

## SOMMAIRE DES DISPOSITIONS DE L'ENTENTE

- **Admissibilité et inscription :** Un conseil d'inscription formé de cinq personnes nommées par le CTG (une pour chaque collectivité autochtone) a été créé au départ pour inscrire les bénéficiaires admissibles en vertu de l'Entente. À l'heure actuelle, le conseil d'administration du CTG sert de facto d'organe d'inscription lorsque surviennent des questions relatives à l'inscription, et ce domaine est donc sous sa responsabilité.
- **Autonomie gouvernementale :** L'Entente prévoit aussi la négociation d'ententes d'autonomie gouvernementale par le truchement de lois fédérales et territoriales. Les ententes d'autonomie gouvernementale ne peuvent contredire l'Entente ou être incompatibles avec elle, et ne peuvent avoir de répercussions sur le droit des Gwich'in de participer à l'évolution constitutionnelle des TNO. Ces ententes tiendront compte du désir des Gwich'in d'exercer leur autonomie gouvernementale autant que possible à l'échelle des collectivités.
- **Règlement des différends :** Conformément à l'Entente, le Conseil d'arbitrage des Gwich'in (CAG) a été créé pour résoudre les différends. Il est formé de huit membres, dont quatre sont nommés par le CTG et deux par le GTNO et le Canada respectivement.
- **Organisations gwich'in :** Les organisations désignées des Gwich'in s'engagent à assumer les responsabilités énoncées dans l'Entente. Une organisation gwich'in désignée doit être une fiducie, une société ou une entreprise établie en conformité avec les lois fédérales et territoriales. Tous les droits pouvant être exercés par une organisation gwich'in désignée, y compris le droit de recevoir et de gérer des paiements et de posséder et de gérer des terres, ont été assignés par le CTG avant la signature de l'Entente.
- **Indemnisation financière :** Selon les dispositions de l'Entente, le Canada a versé environ 141 millions de dollars sur 15 ans au CTG, l'organisation représentant les participants gwich'in. Le CTG a commencé à rembourser les prêts consentis pour les négociations en 1993; le Canada a déduit les remboursements des paiements de transfert fédéraux.
- **Redevances sur les ressources :** Chaque trimestre, conformément au chapitre 9 de l'Entente, le gouvernement doit verser au CTG un pourcentage de redevances sur les ressources obtenues grâce à des projets d'exploitation dans la vallée du Mackenzie.

# CHAPITRE 1

## Aperçu général et contexte

- **Mesures économiques** : Dans la prestation de ses programmes de développement économique mis en place dans la RDG, le gouvernement doit prendre des mesures jugées raisonnables pour soutenir l'économie traditionnelle, favoriser l'essor d'entreprises gwich'in commercialement viables, offrir aux Gwich'in de la formation et de l'éducation dans le domaine des affaires et de l'économie, et stimuler l'emploi des Gwich'in dans le cadre de projets et d'activités de développement d'envergure, ainsi que dans la fonction publique et les organismes publics. Le gouvernement est tenu de consulter le CTG avant de proposer de nouveaux programmes en lien avec les objectifs détaillés à l'article 10.1.1 et, tous les trois ans, les parties doivent évaluer l'efficacité des programmes à la lumière de ces objectifs.

En plus de respecter les obligations énoncées au chapitre 10 pour ce qui touche les contrats et l'approvisionnement, le Canada et le GTNO appliqueront les meilleures pratiques et procédures afin de maximiser l'emploi et les occasions d'affaires à l'échelle locale, régionale et territoriale lorsqu'ils mèneront des activités d'intérêt public dans la RDG. Lorsqu'il décide de ne pas faire d'appels d'offres, le GTNO a également l'obligation d'offrir en priorité aux participants gwich'in la possibilité de négocier des contrats pour les activités qui auront lieu sur les terres gwich'in visées par un règlement.

- **Récoltes d'animaux sauvages et gestion de la faune** : Le chapitre 12 de l'Entente définit l'ensemble des droits de récolte des ressources fauniques dans la RDG et prévoit la création d'un Office gwich'in des ressources renouvelables (OGRR). Il incombe à l'OGRR, en collaboration avec les autres parties, de protéger, de conserver et de gérer les ressources renouvelables dans la RDG de manière durable,

afin de répondre aux besoins actuels et futurs des résidents. Pour en savoir davantage, consultez le site Web de l'Office au [www.grrb.nt.ca](http://www.grrb.nt.ca) (en anglais seulement).

- **Réglementation des terres et des eaux** : Le chapitre 24 de l'Entente prévoit la création des organismes de mise en œuvre suivants, conformément aux mesures législatives applicables :
  - Un Office des terres et des eaux des Gwich'in (OTEG), chargé de réglementer l'utilisation des terres et des eaux dans toute la RDG. Pour en savoir davantage, consultez le site Web de l'OTEG au [www.glwbc.com](http://www.glwbc.com) (en anglais seulement).
  - Un Office gwich'in d'aménagement territorial (OGAT), chargé d'élaborer un plan d'aménagement du territoire dans la RDG, de le réviser et de proposer des modifications le cas échéant. Pour en savoir davantage, consultez le site Web de l'OGAT au [www.gwichinplanning.nt.ca](http://www.gwichinplanning.nt.ca) (en anglais seulement).
  - L'Office d'examen des répercussions environnementales dans la vallée du Mackenzie (OEREV) a le mandat d'évaluer l'impact environnemental des propositions de développement dans cet écosystème. L'Entente prévoit la nomination de membres gwich'in à l'OEREV, ainsi que la possibilité, pour le CTG, de soumettre à l'OEREV des propositions de développement susceptibles d'avoir des répercussions sur la RDG. Le CTG peut aussi nommer des membres aux comités d'examen que l'OEREV met en place à l'occasion. Pour en savoir davantage, consultez le site Web de l'Office au [www.reviewboard.ca](http://www.reviewboard.ca) (en anglais seulement).

## CHAPITRE 2

### Comité de mise en œuvre

Le Comité de mise en œuvre est composé de représentants de chacune des parties signataires de l'Entente :

#### CONSEIL TRIBAL DES GWICH'IN (CTG)

Le CTG est l'organisme auquel l'Entente attribue le mandat de représenter les participants gwich'in au Comité de mise en œuvre et de protéger leurs droits et intérêts. Pendant l'exercice financier 2015-2016, le représentant du CTG au sein du Comité était M. Norman Snowshoe, vice-président du CTG. En 2016-2017, c'est M<sup>me</sup> Bobbie Jo Greenland-Morgan, présidente du CTG, qui agissait comme représentante, tandis que ce rôle a été confié à M. Jordan Peterson, vice-président, en 2017-2018.

- Pour en savoir davantage sur le CTG, consultez le [www.gwichin.nt.ca](http://www.gwichin.nt.ca) (en anglais seulement).

#### GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST (GTNO)

Jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2017, c'est le ministère des Affaires autochtones et des Relations intergouvernementales (MAARI) qui était responsable de la coordination des activités de mise en œuvre du GTNO en vertu de l'Entente. Le 1<sup>er</sup> avril 2017, ce ministère a fusionné avec le ministère de l'Exécutif pour former le ministère de l'Exécutif et des Affaires autochtones (MEAA). Pendant la période visée par le présent rapport, le GTNO était représenté au sein du Comité par Mme Susan Bowie, directrice de la mise en œuvre au MEAA.

- Pour en savoir davantage sur le GTNO, consultez le [www.gov.nt.ca/fr](http://www.gov.nt.ca/fr).
- Pour en savoir davantage sur le MEAA, consultez le [www.eia.gov.nt.ca/fr](http://www.eia.gov.nt.ca/fr).

#### GOUVERNEMENT DU CANADA (CANADA)

Le Canada est représenté au Comité par Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC – anciennement Affaires autochtones et du Nord Canada). La Direction générale de la mise en œuvre de ce ministère est responsable de surveiller et de faciliter le respect des obligations du gouvernement fédéral contenues dans l'Entente et dans le PMO. La Direction générale de la mise en œuvre verse des fonds aux organismes de mise en œuvre, au CTG et au GTNO, comme le prévoit le PMO. Au cours des exercices financiers 2016-2017 et 2017-2018, M. Dale Pegg a assumé le poste de directeur de la gestion des traités dans l'Ouest, remplaçant M<sup>me</sup> Kimberly Thompson à titre de représentant du Canada au Comité.

- Pour en savoir davantage sur le gouvernement du Canada et ses ministères, programmes et services, consultez le site [canada.gc.ca](http://canada.gc.ca).
- Pour en savoir davantage sur RCAANC, consultez le site [www.canada.ca/fr/relations-couronne-autochtones-affaires-nord.html](http://www.canada.ca/fr/relations-couronne-autochtones-affaires-nord.html).

## CHAPITRE 3

# Rapport sur les activités des exercices financiers 2015-2016 à 2017-2018

## FAITS SAILLANTS DE LA MISE EN ŒUVRE

Au cours de la période couverte par le présent rapport, le CTG a mené avec succès plusieurs initiatives qui sont venues appuyer les obligations, l'esprit et l'intention de l'Entente. Le Canada et le GTNO ont travaillé en collaboration avec le CTG sur tout un nombre d'initiatives, notamment celles qui suivent.

### Projet pilote de stages des Gwich'in

Ce projet pilote a pour but de satisfaire aux dispositions de l'Entente qui concernent les mesures économiques. Il a été conçu par le CTG pour bonifier les compétences et l'expérience de travail des participants gwich'in relativement aux activités du gouvernement par de la formation en cours d'emploi. Les objectifs du projet sont d'accroître la participation des Gwich'in à la main-d'œuvre des gouvernements territorial et fédéral, de renforcer les liens entre les parties, de mettre en œuvre l'Entente et de bâtir, pour le CTG, de fortes capacités institutionnelles. Le projet est le fruit des efforts coordonnés du CTG, du Canada et du GTNO pour offrir aux stagiaires de l'expérience de travail pratique qui leur permettra de mieux comprendre le secteur public et de se préparer à un futur emploi, possiblement au sein du CTG.

Les participants gwich'in admis au programme effectuent trois stages consécutifs d'un an auprès de chaque ordre de gouvernement. À titre d'organismes hôtes, le CTG, le Canada et le GTNO tentent de placer les stagiaires dans des domaines correspondant à leurs intérêts personnels et à leurs diverses aspirations professionnelles. Les stages sont agrémentés d'occasions d'apprentissage formel et informel, ainsi que de possibilités de mentorat.

### Historique du projet pilote de stages des Gwich'in

Le 23 février 2015, le Canada et le CTG ont signé un protocole d'entente (PE) pour créer conjointement un projet pilote de stages. Par la suite, le 11 mai 2015, le GTNO et le CTG ont conclu un PE sur le renforcement des capacités qui engageait les parties à explorer les possibilités de stages et d'affectations provisoires. Ces ententes ont jeté les bases de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet pilote de stages des Gwich'in.

La date cible pour le lancement du projet pilote de stages a été fixée à septembre 2015. Au départ, trois candidats retenus ont été placés au sein du CTG; l'année suivante, ces candidats ont effectué un stage au gouvernement fédéral pendant que trois nouveaux stagiaires entraient au CTG pour un an. Le dernier groupe de stagiaires a fait son entrée en septembre 2017. Tous les stagiaires termineront le programme par un stage d'une année au GTNO.

Avec l'entrée du dernier groupe de stagiaires dans le projet pilote en septembre 2017, les parties tentent à présent de déterminer les pratiques exemplaires et les leçons apprises qui devront être intégrées aux futurs programmes de stages.

Parmi les points forts du projet pilote, mentionnons sa durée (des programmes semblables existent, mais ils sont trop courts pour être vraiment utiles), sa contribution à des partenariats positifs de collaboration intergouvernementale, son adaptabilité aux besoins individuels, ainsi que l'acquisition d'une expérience de travail précieuse.

Les futurs programmes de stages tenteront d'améliorer certains aspects, notamment la préparation des candidats et l'établissement de leur plan de carrière, le maintien en poste des stagiaires, la réduction de la période d'attente entre les placements au sein des différents gouvernements, la simplification des procédures de ressources humaines et, au besoin, l'offre de placements en région.

## Prochaines étapes

Les parties signataires de l'Entente ont travaillé ensemble pour faire de ce projet pilote un succès. Au cours de la prochaine année, le Comité réfléchira aux prochaines étapes relatives à ses futurs programmes de stages et de renforcement des capacités.

## Conférences universitaires organisées pour les Gwich'in (initiative d'éducation postsecondaire)

En vue d'encourager et de soutenir les jeunes Gwich'in qui voudraient faire des études postsecondaires, le CTG a mis au point une série de conférences universitaires afin d'exposer les élèves à l'environnement postsecondaire. En mettant les élèves gwich'in des petites collectivités en contact avec le milieu universitaire et la vie sur le campus, le CTG vise à accroître le nombre de jeunes Gwich'in qui poursuivront des études postsecondaires.

Au cours de la période couverte par le présent rapport, trois conférences ont été organisées dans différentes universités du pays :

- Du 23 au 27 mars 2015 – Memorial University, St. John's (Terre-Neuve) : 10 jeunes Gwich'in ont participé à la conférence universitaire inaugurale du CTG.
- Du 7 au 11 mars 2016 – Carleton University, Ottawa (Ontario) : 14 jeunes Gwich'in ont participé à la conférence.
- Du 27 au 31 mars 2017 – Inuvik (Territoires du Nord-Ouest). Les circonstances n'ont pas permis d'aller dans une université. Toutefois, une excellente conférence s'est tenue à Inuvik pour 22 jeunes Gwich'in.
- Du 9 au 13 mars 2018 – University of Alberta, Edmonton (Alberta) : 15 jeunes Gwich'in ont participé à la conférence.

Le programme a eu un succès sans précédent : 89 % des jeunes participants ont poursuivi des études postsecondaires à temps plein, effectué un stage et trouvé un emploi à temps plein.

## Prochaines étapes

Le CTG a reçu du soutien pour maintenir son initiative d'éducation postsecondaire; une nouvelle conférence universitaire se tiendra en 2018-2019.

## Programme gwich'in

Conçu au départ comme un simple cours de niveau secondaire expliquant l'Entente, le projet de programme gwich'in a pris de l'expansion pour permettre l'élaboration et la mise en œuvre réussies d'un programme de certificat de cinq cours offert de la 10<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année dans les écoles de la RDG. Voici les cours qui le composent :

- Études culturelles gwich'in (cours de 3 crédits)
- Célébrons notre histoire, notre terre, notre culture (cours dans la nature – 1 crédit)
- Légendes, histoires et enseignements culturels (1 crédit)
- Histoire familiale par la généalogie (1 crédit)
- Introduction to the Gwich'in Comprehensive Land Claim (1 credit).

La phase pilote du projet a été menée avec succès dans les écoles d'Aklavik et de Fort McPherson en 2016. L'école East Three d'Inuvik a démontré un intérêt pour le programme.

Certains défis entravent la bonne progression de la mise en œuvre du projet, notamment le manque de financement requis pour entreprendre les travaux nécessaires à l'interne afin d'offrir le programme à l'école East Three.

## Prochaines étapes

De l'avis des éducateurs, il serait intéressant d'offrir des cours aux niveaux primaire et postsecondaire sur des sujets couverts au secondaire. Les parties continueront de faire avancer cette question par l'entremise du Comité et d'autres voies intergouvernementales.

## CHAPITRE 3

# Rapport sur les activités des exercices financiers 2015-2016 à 2017-2018

## PRINCIPAUX ENJEUX

Ci-dessous se trouvent les principales questions traitées et activités entreprises par le Comité pendant la période visée par le présent rapport. Les montants de financement versés conformément à l'Entente, au PMO et aux accords de financement bilatéraux sont aussi listés ci-après.

### 1. Rapports annuels

Conformément à l'Entente, le Comité doit préparer chaque année un rapport sur la mise en œuvre. Le Canada est chargé de sa publication, mais le GTNO a accepté de se charger de la rédaction et de la préparation du rapport au nom du Canada.

#### Activités : 2015-2016 à 2017-2018

Le Comité a accepté d'intégrer l'exercice 2014-2015 au rapport consolidé de 2009-2010 à 2013-2014 afin de présenter un rapport sur cinq ans, et de consolider ensuite les exercices 2015-2016 à 2017-2018 en un seul rapport. Le CTG a suggéré de traduire en gwich'in le présent rapport consolidé de même que les prochains rapports annuels, et le Canada a accepté d'offrir du financement à cet égard.

#### Prochaines étapes

À l'avenir, les membres du Comité continueront de travailler ensemble pour définir et mettre en œuvre les améliorations à apporter au modèle de présentation et à l'échéancier des rapports annuels. Le rapport reprendra un format annuel et exposera principalement les faits saillants du dernier exercice financier au chapitre de la mise en œuvre.

### 2. Version consolidée de l'Entente

Plusieurs modifications ont été approuvées pour l'Entente depuis son entrée en vigueur; toutefois, ces modifications n'ont pas encore été consolidées dans une version révisée du document.

#### Activités : 2015-2016

Grâce au financement versé par le Canada, le CTG a préparé une version consolidée de l'Entente. Il a transmis le document provisoire au Canada et au GTNO en décembre 2015 pour révision et commentaires.

#### Activités : 2016-2017

The GNWT provided comments on the draft consolidated version of the GCLCA prepared by the GTC. Canada's review of the document is ongoing at this time.

#### Activités : 2017-2018

Le Canada a formulé ses commentaires sur la version provisoire consolidée de l'Entente. Le CTG examine actuellement les commentaires du Canada et publiera une version finale de l'Entente sur laquelle devront se pencher les parties.

#### Prochaines étapes

Les parties examineront la version finale de l'Entente produite par le CTG. Une fois approuvée, le document sera traduit et les parties signeront un compte rendu de décision indiquant qu'elles acceptent les versions française et anglaise consolidées de l'Entente.

### 3. Modifications apportées à l'Entente

Le CTG a manifesté un intérêt pour la mise en pratique de plusieurs modifications à l'Entente en un seul bloc, notamment une proposition sur la manière de gérer la question de la représentation des Tetlit Gwich'in conformément à l'Accord transfrontalier du Yukon.

## Activités : 2015-2016

Le CTG a dit avoir créé un sous-comité interne pour réviser l'Entente et cerner les éléments qui pourraient devoir être modifiés. Le CTG mettra la dernière main à la liste des modifications proposées en s'inspirant de l'examen exhaustif réalisé par son sous-comité; la liste finale, qui sera soumise à l'examen du GTNO et du Canada, fera également l'objet de discussions au Comité.

## Activités : 2016-2017

Le GTNO a proposé de modifier l'Entente pour s'assurer que les terres remises au CTG par le Canada ou le GTNO à la suite d'un échange seraient reconnues et considérées comme des terres visées par un règlement. Dans sa formulation actuelle, l'Entente ne contient aucune disposition précise à cet égard. Le GTNO a laissé savoir que l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu avait justement été modifiée pour être plus claire sur ce point, et il a suggéré que l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in pourrait aussi bénéficier de cette approche.

## Activités : 2017-2018

Le Canada a dit qu'il travaillait actuellement avec le ministère des Finances du Canada pour clarifier toute question du ministère sur les répercussions fiscales de la modification proposée. Les parties entendent conclure les discussions à ce sujet au cours de la prochaine année.

## Prochaines étapes

Le Canada informera le CTG et le GTNO des préoccupations du ministère des Finances concernant la modification. Si ces problèmes sont résolus et si le CTG est d'accord, les parties approuveront l'ensemble des mesures proposées par le GTNO, dont l'ébauche du compte rendu de décision confirmant l'appui du Comité envers la modification.

## 4. Dernières nouvelles concernant la *Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon*

La *Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon* (LEESY) a été établie en vertu de l'Accord-cadre définitif conclu entre le gouvernement du Canada, le gouvernement du Yukon et les Premières Nations du Yukon. Cette loi définit le processus d'évaluation applicable à toutes les terres du Yukon.

Le gouvernement fédéral avait transféré au Yukon, en 2003, la responsabilité de la gestion des terres et des ressources de ce territoire, et la LEESY a été adoptée la même année. En vertu des termes de l'Accord-cadre définitif, les parties signataires devaient procéder à une révision complète de la loi cinq ans après son adoption. Cette révision s'est achevée en mars 2012.

L'objectif du projet de loi S-6 est de mettre à jour le régime de réglementation du Yukon et du Nunavut pour l'aligner avec d'autres régimes de réglementation en vigueur ailleurs au Canada. Il se compose des deux parties suivantes :

- la partie 1 propose une série de modifications à la *Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon*;
- la partie 2 propose des modifications à la *Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut*.

## Activités : 2015-2016

Le Canada a confirmé que le projet de loi S-6 a bien été soumis au Comité permanent, qui a tenu des audiences sur le sujet en plus de se rendre à Whitehorse en février. Le Comité permanent a procédé à un examen du projet de loi article par article et fait part de ses progrès au Parlement; le projet de loi est ensuite passé en troisième lecture, puis il a reçu la sanction royale, devenant officiellement une loi le 3 juin 2015.

## CHAPITRE 3

# Rapport sur les activités des exercices financiers 2015-2016 à 2017-2018

### 5. Examen du Conseil d'arbitrage

En décembre 2014, le Canada a déposé une proposition visant à remplacer le modèle de règlement des différends défini dans l'Entente et à substituer le Conseil d'arbitrage par un administrateur chargé du règlement des différends et un répertoire d'arbitres compétents; une autre solution proposée était que le Comité se pose en administrateur et se charge d'élaborer et de gérer le répertoire d'arbitres compétents. Le Canada a expliqué que ce nouveau modèle, actuellement prôné par d'autres accords, se révèle moins coûteux et plus efficace. Le Comité réfléchit à cette proposition.

#### Activités : 2015-2016

Le Canada a laissé savoir qu'une modification officielle de l'Entente serait nécessaire pour mettre en œuvre l'approche proposée. Le CTG s'est montré intéressé à faire le suivi auprès du gouvernement tlicho pour avoir son point de vue sur le modèle. À la réunion de décembre 2015 du Comité, le CTG a donné son approbation de principe pour l'approche proposée.

#### Activités : 2016-2017

Le Canada a distribué un document portant sur le règlement des différends dans les traités modernes. Ce document traite plus en détail des divers aspects de l'approche suggérée pour la résolution des conflits. Il précise également le contexte pouvant justifier soit le recours à un administrateur, soit l'assignation de ce rôle au Comité.

#### Activités : 2017-2018

Le Canada a entrepris de plus amples recherches sur les approches de règlement des différends, et il a recommandé aux parties d'envisager l'adoption du modèle préconisé dans l'Accord définitif sur l'autonomie gouvernementale de Déljne. Le GTNO appuie l'utilisation du modèle de Déljne, qui propose un cadre de règlement des différends sans la création et le maintien d'un conseil d'arbitrage formel.

### Prochaines étapes

Le CTG réfléchira à la proposition et la présentera à son conseil d'administration. Si la modification est acceptée, une version provisoire de cette modification sera rédigée et, en guise de première étape pour faire avancer l'adoption de la modification, le compte rendu de décision du Comité sera préparé.

### 6. Mesures économiques

Le chapitre 10 de l'Entente impose aux gouvernements de rencontrer le CTG au moins une fois tous les trois ans pour évaluer l'efficacité des programmes au regard des objectifs contenus dans ce chapitre.

#### Activités : 2015-2016 à 2017-2018

Le CTG a avisé le Comité que son président, James Wilson, s'intéressait à l'examen de la mise en œuvre du chapitre 10. Le Canada a affirmé qu'il a généralement été difficile de mener un examen objectif et axé sur le rendement pour ce chapitre, et que par conséquent, l'accent portait maintenant davantage sur le travail concret à réaliser pour atteindre les objectifs qui y sont énoncés. Le Canada avait auparavant proposé une approche en quatre phases pour l'examen triennal des mesures économiques, approche que le Comité avait approuvée; depuis, les parties travaillent ensemble pour faire avancer le processus.

Les parties se sont mises d'accord pour entreprendre un examen plus exhaustif des dispositions du chapitre 10 tout en organisant aussi un atelier sur les mesures économiques pour informer les bénéficiaires au sujet des procédures gouvernementales d'attribution de contrats et des programmes gouvernementaux de développement économique. Le GTNO a passé en revue les études antérieures réalisées en 2004 et en 2006 sur les mesures économiques, et il a accepté d'entreprendre la rédaction d'un cadre de référence pour la prochaine étude, cadre qui sera soumis à

l'attention des parties. Ces dernières sont d'accord pour former un sous-comité qui aura pour tâche de superviser l'exécution du travail.

En mars 2018, les parties ont organisé un atelier de deux jours sur les mesures économiques. La première journée, le Canada a brossé un portrait détaillé de l'attribution des contrats au fédéral. Le deuxième jour, le GTNO a présenté ses procédures d'attribution de contrats, ses programmes de développement économique et ses programmes en lien avec l'économie traditionnelle.

En ce qui concerne les dispositions de l'Entente qui ont trait aux mesures économiques, le CTG s'est dit préoccupé par le fait que le Canada et le GTNO considéraient Inuvik comme une « collectivité partagée ». Le Canada et le GTNO disent tous les deux comprendre et accepter qu'Inuvik est située dans la région désignée des Gwich'in. En outre, les deux gouvernements ont confirmé que, pour eux, Inuvik est considérée comme une collectivité inuvialuite en vertu de la Convention définitive des Inuvialuits et comme une collectivité gwich'in en vertu de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in, ce qui permet de gérer les différentes dispositions émanant de ces deux ententes. Ni le Canada ni le GTNO ne voient Inuvik comme une « collectivité partagée ».

### Prochaines étapes

Les parties désigneront un sous-comité qui sera chargé d'examiner le cadre préparé par le GTNO pour la révision des mesures économiques. Le sous-comité rédigera également la version finale du cadre à soumettre aux parties.

Le sous-comité des mesures économiques supervisera la réalisation de l'examen et informera régulièrement le Comité des progrès accomplis.

## 7. Négociations avec la Première Nation des Nacho Nyak Dun

### Activités : 2017-2018

Le CTG s'est dit préoccupé du fait qu'il ne recevait que peu d'information et qu'il n'était pas consulté sur les négociations transfrontalières en cours entre la Première Nation des Nacho Nyak Dun, le Canada et le GTNO. Le CTG reconnaît la nature confidentielle des négociations; toutefois, il croit que la consultation surviendra trop tard dans le processus pour lui permettre de faire des commentaires constructifs.

### Prochaines étapes

Le Canada s'est engagé à effectuer un suivi à l'interne pour mieux comprendre la planification de la consultation entourant ces négociations.

## 8. Échanges de terres

### Activités : 2015-2016 à 2017-2018

Le GTNO a informé les parties que le hameau d'Aklavik l'avait contacté au sujet d'un possible échange de parcelles de terres gwich'in et de terres territoriales afin d'aménager un nouveau site d'enfouissement des déchets solides pour la collectivité. Les installations existantes atteindront bientôt leur capacité maximale et, étant donné la géographie de la région, l'acquisition de terres gwich'in est la seule façon de trouver un terrain situé en hauteur, hors de la zone inondable. Le CTG a dit être au courant de la situation.

### Prochaines étapes

Au fur et à mesure que la situation évoluera, les parties continueront de discuter d'un possible échange de terres aux réunions du Comité.

## CHAPITRE 3

# Rapport sur les activités des exercices financiers 2015-2016 à 2017-2018

## PROJETS

### 1. Renouvellement du plan de mise en œuvre des Gwich'in (2013-2023)

Le chapitre 28 de l'Entente prévoit la préparation d'un plan de mise en œuvre (PMO) pour accompagner l'Entente. En 2012, le PMO d'alors (en vigueur pour 2003-2013) avait été prolongé pour deux ans (2013-2014 et 2014-2015) par compte rendu de décision; un second compte rendu de décision l'a ensuite prolongé de nouveau pour une période supplémentaire de trois ans (jusqu'en 2017-2018). Les paiements listés à l'annexe B du PMO ont également été modifiés pour tenir compte du facteur annuel d'ajustement des prix de l'Indice implicite de prix de la demande intérieure finale (IIPDIF) pour chaque année.

#### Activités : 2015-2016

Le GTNO s'est proposé pour s'occuper de l'aspect rédactionnel du processus de renouvellement du PMO et a entrepris la révision de l'ébauche du PMO pour s'assurer que les feuilles d'activités sont informatives et décrivent suffisamment en détail les activités des parties.

Les activités en lien avec l'annexe C de l'Entente, qui porte sur l'Accord transfrontalier du Yukon, ont retardé l'avancement du PMO à cause de conflits d'horaire avec le gouvernement du Yukon.

#### Activités : 2016-2017

Le GTNO a apporté de nouvelles modifications au PMO et a distribué l'ébauche proposée au Canada et au CTG pour examen. Les modifications visent à mieux orienter les personnes qui dépendent du plan pour guider la mise en œuvre de l'Entente.

La révision conjointe détaillée du plan a donc été lancée.

#### Activités : 2017-2018

Les parties ont procédé à une révision conjointe détaillée du plan. Plusieurs points devront être étudiés plus en détail; toutefois, les parties s'engagent à effectuer des révisions internes du PMO au fur et à mesure qu'elles tenteront, au cours des mois à venir, de régler les problèmes non encore résolus.

#### Prochaines étapes

Le Canada confirmera s'il faut passer par un processus d'approbation formel pour adopter le nouveau plan ou si le Comité doit simplement signer un compte rendu de décision.

### 2. Plan d'aménagement des terres gwich'in

L'Entente prévoit des dispositions pour l'établissement d'un Office gwich'in d'aménagement territorial (OGAT) et l'élaboration d'un plan d'aménagement du territoire (PAT) qui encadrera la conservation, l'exploitation et l'utilisation des terres, de l'eau et des ressources dans la RDG, une région entièrement située aux Territoires du Nord-Ouest.

Le premier PAT des Gwich'in a été approuvé par les trois parties en 2003. Il a par la suite été révisé en 2011 et, en fonction des commentaires reçus, d'autres modifications y ont été apportées pour produire une version finale révisée qui a été distribuée à toutes les parties par l'OGAT en janvier 2015 pour approbation finale.

En 2014, à la suite du transfert des responsabilités, le ministère de l'Administration des terres du GTNO s'est chargé de gérer la coordination générale de la rétroaction formulée par le GTNO sur les plans d'aménagement du territoire. En juin 2015, le GTNO a commenté la version finale révisée du PAT des Gwich'in.

### 3. Surveillance de la quantité de terres

Bien qu'aucun échange de terres entre les Gwich'in et la Couronne n'ait eu lieu depuis l'entrée en vigueur de l'Entente, cette dernière contient des dispositions à cet égard. Selon le Comité, ces dispositions seront invoquées au cours des années à venir, car les collectivités s'agrandiront et il faudra bâtir de nouvelles infrastructures ou remplacer les infrastructures existantes, par exemple les sites d'enfouissement de déchets solides ou les étangs d'eaux usées.

#### Activités : 2016-2017 à 2017-2018

Le GTNO a soulevé la question de la surveillance de la quantité de terres pour bien comprendre les répercussions des futurs échanges de terres et, en fin de compte, conserver la superficie des terres visées par un règlement au fil du temps et des échanges. Le GTNO a demandé aux parties de réfléchir à des façons de surveiller la quantité de terres et d'aborder cette question aux prochaines réunions du Comité.

#### Prochaines étapes

Les parties discuteront de la surveillance de la quantité de terres au cours des prochaines réunions du Comité.

### 4. Arpentage des terres gwich'in visées par un règlement

Le Canada n'a pas encore terminé l'arpentage des terres gwich'in visées par un règlement. Aux TNO, toutes les terres visées par un règlement et associées aux autres revendications territoriales ont fait l'objet de relevés officiels.

#### Activités : 2016-2017

Le Comité était d'accord pour dire que l'arpentage des terres gwich'in visées par un règlement était prioritaire. Étant donné le coût important associé à cette entreprise, le Canada aura besoin de temps pour faire approuver le financement nécessaire. Le Comité s'attend à ce que l'arpentage s'échelonne sur plusieurs années.

#### Activités : 2017-2018

L'arpenteur en chef a communiqué avec le CTG et le GTNO pour recueillir leurs commentaires sur les travaux d'arpentage prévus et leur donner de l'information, notamment sur son intention d'utiliser un étalon de limites isolées pour arpenter les terres. Cette norme permettrait de placer des bornes de délimitation aux 10 kilomètres plutôt qu'à un intervalle standard de 1 kilomètre, norme utilisée pour l'arpentage des autres terres visées par un règlement. Après discussion avec leurs experts respectifs, les parties ont accepté une approche hybride utilisant à la fois les étalons de limites isolées dans les zones éloignées et les bornes placées au kilomètre dans les zones situées près des collectivités.

#### Prochaines étapes

L'arpentage devrait commencer au cours de l'exercice 2018-2019.

## QUESTIONS LIÉES AU FINANCEMENT

### 1. Office des droits de surface

La création d'un Office des droits de surface est une obligation émanant de l'Entente. Dans les cas où il sera impossible de négocier l'accès aux terres et la compensation associée entre les détenteurs des droits de surface et des droits souterrains, c'est l'Office des droits de surface qui entendra les demandes.

La *Loi sur l'Office des droits de surface* des TNO est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2014. Créé le 1<sup>er</sup> avril 2015 conformément à cette loi, l'Office a reçu l'autorité d'agir le 1<sup>er</sup> avril 2016. Le Canada finance la mise en œuvre de l'Office par le GTNO en suivant le modèle de financement en place au Yukon.

## CHAPITRE 3

# Rapport sur les activités des exercices financiers 2015-2016 à 2017-2018

### Activités : 2015-2016

Le GTNO a laissé savoir que les membres de l'Office des droits de surface avaient été choisis. Il s'agit de Louie Azzolini, d'Elizabeth Wright, de Danny Bayha, de Darrell Christie et de Mike Vaydik, tous nommés à l'Office des droits de surface pour un mandat de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015. Au cours de l'exercice financier, l'Office a travaillé à établir les règlements et fonctions administratives nécessaires à son entrée en fonction le 1<sup>er</sup> avril 2016. Pendant cette période, le GTNO a aussi approuvé la réglementation fixant les taux d'intérêt et les frais d'accès.

### 2. Mise à jour de l'examen des offices

En 2011-2012, le Canada a reconnu que les offices ténois subissaient plusieurs pressions financières. À ce moment-là, le Canada avait expliqué que le modèle actuel de financement des offices serait revu et que des améliorations seraient proposées. Le Canada a ensuite distribué une première liste de sources documentaires à consulter en vue de l'analyse, ainsi qu'un questionnaire pour recueillir les commentaires des offices. Des conférences téléphoniques périodiques ont permis de faire le point sur l'avancement du projet, avant que le Canada ne commence son analyse approfondie et ne formule ses recommandations sur la révision de son approche du financement des offices.

### Activités : 2015-2016 à 2017-2018

Aux réunions tenues en 2015-2016 et 2016-2017 par le Comité, le Canada a précisé que les négociations sur le financement des offices commencerait après l'analyse et l'obtention d'un mandat financier. Pour diverses raisons, l'analyse et l'approbation des recommandations ont demandé beaucoup plus de temps que ne l'avait prévu le Canada.

En 2017-2018, le Canada a finalement obtenu les approbations requises et fixé les nouveaux niveaux de financement, après de longues discussions avec les offices ténois. Les nouveaux niveaux de financement mis en place à l'automne 2017-2018 représentent une hausse importante du financement de base des offices établis en vertu de l'Entente ainsi que des autres ententes de revendications territoriales globales aux TNO.

### 3. Financement de mise en œuvre

Le PMO décrit les niveaux de financement accordés aux organisations, parties et offices conformément à l'Entente. Le financement est divisé en deux catégories : le financement de base, servant à l'accomplissement du mandat et des obligations découlant de l'Entente, et le financement supplémentaire, versé en fonction des besoins et projets particuliers d'un organisme. Le financement supplémentaire doit être approuvé par le fédéral et dépend de la disponibilité des fonds. Pour en savoir plus sur les sommes versées annuellement, consultez l'annexe A.

### 4. Financement de la mise en œuvre de l'Accord transfrontalier du Yukon

À l'heure actuelle, le CTG ne reçoit aucun financement continu pour les activités listées à l'annexe C de l'Entente, qui porte sur l'Accord transfrontalier du Yukon. Le Canada a accordé un financement supplémentaire pour soutenir les activités transfrontalières touchant les terres gwich'in du Yukon.

Une fois que sera finalisé le renouvellement du plan de mise en œuvre pour 2013-2023, nous connaîtrons mieux les niveaux du financement de base accordé pour les dix prochaines années, notamment le financement des activités relevant de l'Accord transfrontalier du Yukon; il faudra discuter avec le gouvernement du Yukon pour mettre à jour, essentiellement, les arrangements du financement transfrontalier.

## ANNEXE A

### Financement de la mise en œuvre

Les organismes suivants ont reçu du financement pour la mise en œuvre pour la période couverte par le présent rapport :

2015-2016			
Organisme de mise en œuvre	Financement de base	Financement supplémentaire	Financement total
Conseil tribal des Gwich'in	599 140 \$	Modification 1 (conférence postsecondaire) : 82 556,20 \$	1 007 314,20 \$
Conseils gwich'in des ressources renouvelables	325 618 \$	0 \$	325 618 \$
Conseil d'arbitrage des Gwich'in	50 709 \$	0 \$	50 709 \$
Office des terres et des eaux des Gwich'in	843 936 \$	0 \$	843 936 \$
Office gwich'in d'aménagement territorial	310 811 \$	0 \$	310 811 \$
Office gwich'in des ressources renouvelables	806 541 \$	0 \$	806 541 \$
OEREVVM	2 796 056 \$	0 \$	2 796 056 \$

2016-2017			
Organisme de mise en œuvre	Financement de base	Financement supplémentaire	Financement total
Conseil tribal des Gwich'in	608 667 \$	Modification 1 (coordonnateur des stages) : 30 000 \$  Modification 2 (transfert, projet pilote de stages des Gwich'in) : 3 767,24 \$  Modification 3 (conférence postsecondaire) : 86 530,59 \$  Total des modifications : 123 297,83 \$	1 059 759,83 \$
Conseils gwich'in des ressources renouvelables	330 795 \$	0 \$	330 795 \$
Conseil d'arbitrage des Gwich'in	0 \$	0 \$	0 \$
Office des terres et des eaux des Gwich'in	857 355 \$	0 \$	857 355 \$
Office gwich'in d'aménagement territorial	315 753 \$	0 \$	315 753 \$
Office gwich'in des ressources renouvelables	819 365 \$	Modification 1 (biogiste spécialiste des espèces en péril) : 91 884 \$	819 365 \$
OEREVVM	2 840 516 \$	0 \$	2 840 516 \$

## ANNEXE A

### Financement de la mise en œuvre

2017-2018			
Organisme de mise en œuvre	Financement de base	Financement supplémentaire	Financement total
Conseil tribal des Gwich'in	747 458 \$	Modification 1 (coordonnateur des stages) : 30 000 \$  Modification 2 (transfert, projet pilote de stages des Gwich'in) : 24 863,86 \$  Modification 3 (conférence postsecondaire) : 100 095 \$  Modification 4 (atelier sur les mesures économiques) : 19 380 \$  Modification 5 (financement de l'Accord transfrontalier du Yukon) : 357 828,87 \$  Total des modifications : 532 167, 73 \$	1 279 625,73 \$
Conseils gwich'in des ressources renouvelables	680 000 \$	0 \$	680 000 \$
Conseil d'arbitrage des Gwich'in	0 \$	0 \$	0 \$
Office des terres et des eaux des Gwich'in	985 958 \$	0 \$	985 958 \$
Office gwich'in d'aménagement territorial	420 753 \$	0 \$	420 753 \$
Office gwich'in des ressources renouvelables	1 019 365 \$	Modification 1 (atelier sur la planification stratégique) : 18 463,45 \$	1 037 828,45 \$
OEREVIM	3 440 516 \$	Modification 1 (formation du Forum du conseil des TNO) : 150 000 \$	3 590 516 \$